

Saint-Maximin < Oise < Hauts-de-France

Explorateurs en herbe !

À LA DÉCOUVERTE

des souterrains

© Grégory Smallickx



MAISON DE LA PIERRE
Sud de l'Oise





Explorez LA MAISON DE la Pierre

Découverte par les hommes il y a plus de 400 ans, les carrières de la Maison de la Pierre ont accueilli des **tailleurs de pierre** (une grande partie des pierres calcaires qui en ont été extraites a servi à la construction de Paris : le Petit Palais, le Pont-neuf, le Palais Bourbon, la Place de la Concorde ou encore le Paris Haussmannien...). Elles ont également **offert un refuge aux Saint-Maximinois lors de la Seconde Guerre mondiale**, ont servi de **champignonnière** et accueillent désormais un **musée** qui témoigne à la fois de ce passé mais également d'une histoire bien plus ancienne qui remonte au Lutétien, période **géologique** située entre 48,5 et 40,5 millions d'années !

Pour vous faire **découvrir ce patrimoine passionnant**, un éventail d'offres qui propose un juste équilibre **pédagogique et ludique** a été développé en adéquation avec les **programmes scolaires des cycles édités par l'Éducation Nationale**. En plus de la visite guidée de la carrière souterraine (classique, contée, ou sous forme de jeux de pistes insolites), Nouara, Mélanie et Hélène animent des ateliers d'initiation de **sculpture sur pierre** et de **géologie** mais pas seulement, la mosaïque va bientôt faire son entrée dans nos ateliers et bien d'autres sujets !!

N'hésitez pas à **contacter Hélène, experte dans l'art de créer des journées parfaites à la Maison de la Pierre**, pour lui faire part de vos envies, elle vous apportera de bons conseils pour programmer votre découverte en fonction du niveau de votre groupe et de votre budget !



© Creil Sud Oise Tourisme

Hélène Oliveira
experte dans l'art de créer
des journées parfaites
à la Maison de la Pierre
03 44 61 76 80
helene@maisondelapierre-oise.fr



La Maison de la Pierre est labellisée
Tourisme & Handicap

C'est au SOMMAIRE



Repérez-vous **4**

6 Explorez nos offres
Jeunes Publics

- Explorez une carrière souterraine **6**
- Les apprentis sculpteurs **8**
- Les géologues en herbe **10**
- Le pouvoir des plantes **12**
- Retrouvez le trésor du carrier **14**
- La carrière vous sera contée **16**
- La balade et l'atelier des Boud'choux **18**
- Les ateliers sculpture sur pierre hors les murs **20**

20 Bien organiser
votre visite

- À chaque cycle son activité **22**
- Explorez d'autres sites Jeunes Publics **24**
- Bien organiser votre visite **26**
- Plan de la Maison de la Pierre **28**
- Conditions Générales de Vente **30**



LA MAISON DE la Pierre DU SUD DE L'OISE

Située dans la région Hauts-de-France, dans l'Oise, à 1h de Paris, 1h40 d'Amiens, 50 min de Compiègne, Pierrefonds ou de Beauvais, 30 min de Senlis et à 15 min de Chantilly, la **Maison de la Pierre du Sud de l'Oise** est facilement accessible en autocar. Vous pourrez compléter votre visite avec plusieurs sites touristiques accueillant les groupes Jeunes Publics (voir p. 24).



Comment venir ?

En autocar

- > Paris : 1h (60 km)
- > Lille : 2h30 (180 km)
- > Amiens : 1h40 (110 km)
- > Rouen : 2h40 (140 km)
- > Reims : 2h30 (140 km)

Autoroutes

- > A1 Sortie n°8 Senlis : 15 min (10 km)
- > A16 Sortie n°14 Beauvais : 20 min (15 km)

Stationnements

- > Parking rue du 8 mai 1945 (Coord. GPS : 49.220567 – 2.446237)
- > Parking 15 rue Jean Jaurès (Coord. GPS : 49.22246 – 2.44286)
- > Dépose-minute devant la Maison de la Pierre

En train

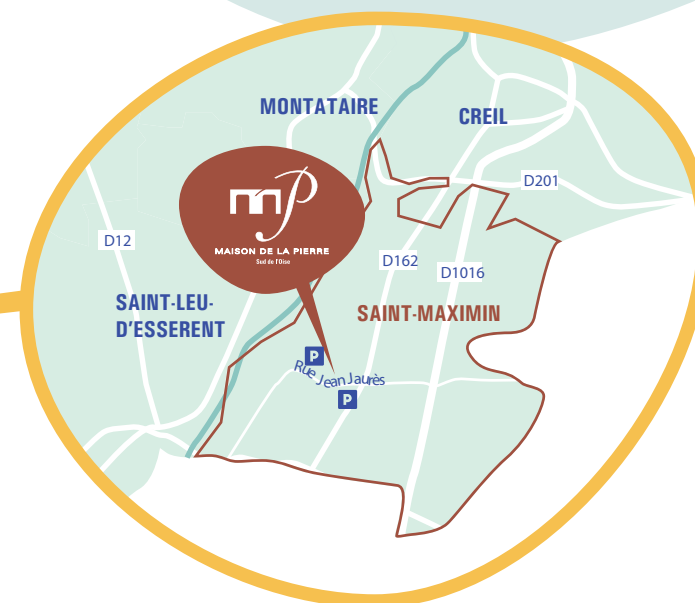
- > Paris – Creil : 30 min (25 trajets / jour)
- > Paris – Chantilly : 25 min (25 trajets / jour)

En bus (Arrêt « Mairie »)

- > Creil - Chantilly (ligne 4) : 40 min
- > Creil - Saint-Leu-d'Esserent (lignes Émeraude et Ambre) : 30 min

Bon à savoir !

Pour les mini-groupes, la Maison de la Pierre vous propose ses services pour organiser votre transport et trouver des solutions (location de mini-bus ou coordonnées de taxis) pour relier les gares à la Maison de la Pierre.



Explorez UNE CARRIÈRE souterraine

€ 180€ par groupe*

Casque vissé sur la tête, entrez au cœur de la **carrière souterraine « Parrain » de la Maison de la Pierre** pour une **visite guidée** d'un lieu vraiment insolite ! À plusieurs mètres sous terre, vous pourrez **toucher** les parois de **pierre calcaire**, **sentir** l'odeur des **champignons** qui y étaient cultivés à une époque, **entendre** le bruit des **outils des tailleurs de pierre** et **imaginer** comment les Saint-Maximinois ont vécu dans la carrière jour et nuit avec leurs familles, à l'abri des bombardements de la Seconde Guerre mondiale.

Lors de cette **visite commentée**, le guide accompagne le groupe dans un **parcours souterrain balisé et totalement sécurisé**, sur un sol plat et une grande hauteur de plafond. Il aborde la géologie et poursuit par l'exploitation de la carrière à travers la présentation de différents métiers (tailleurs de pierre, champignonnistes...) et de ses nombreuses utilisations au cours du temps. Des décors immersifs, un jeu de sons et lumières et un film projeté complètent le discours du guide. Une fois sortis de la carrière souterraine, un temps est accordé pour la visite libre de l'exposition temporaire du moment.

« Bravo pour la visite des souterrains ! La classe de CM2 de M. B à Creil vous remercie ! »

M. B de Creil (CM2)

Infos pratiques

*Détails du tarif

1 groupe = 30 enfants maximum
(au-delà : + 6€/enfant supplémentaire)
150€ par groupe de l'Agglomération Creil Sud Oise (voir p. 27)
Gratuité : Encadrants (1 pour 10 enfants)
+ conducteur de car

Capacité d'accueil maximale
35 enfants maximum

Disponibilité
Du lundi au vendredi, matin et/ou après-midi

Durée de l'animation
Visite guidée : 1h + visite libre : 30min

Lieu de la visite
Carrière souterraine

Accessibilité personne handicapée
Accessible aux personnes en situation de handicap moteur, auditif et mental

Quelle animation pour quel niveau ?

Cycles scolaires

Cycles 2, 3, 4 et lycée (voir détails par niveau p. 22)

Sujets abordés

Histoire de la pierre du Sud de l'Oise, géologie, extraction de la pierre en carrière souterraine, Seconde Guerre mondiale et reconversion des carrières souterraines en champignonnières

Animation ludique ★☆☆☆☆

Animation pédagogique ★★★★★

+ de 35 participants ?

Combinez plusieurs animations !

Les géologues en herbe (p. 10)

Les apprentis sculpteurs (p. 8)

Nos expositions temporaires

D'avril à octobre, la Maison de la Pierre présente des expositions temporaires en lien avec le patrimoine carrier. À travers ces expositions, complétez vos connaissances et prenez le temps de décrypter, avec votre groupe, la grande diversité de la roche calcaire, des sites d'extraction à la construction.

En fonction du moment de votre venue, des expositions supplémentaires permettront de découvrir d'autres thématiques telles que l'exploitation du charbon, les géosciences...



Bon à savoir

À noter

Prévoir des vêtements chauds (il fait une température constante de 11°C dans la carrière souterraine, même l'été !) et des chaussures fermées. Casque obligatoire (distribué à l'entrée, charlotte hygiénique jetable fournie)

Improvissez-vous APPRENTIS sculpteurs

€ 1h30 : 270€ par groupe*
2h : 330€ par groupe*



Entrez dans la peau d'un sculpteur de pierre, ces artisans qui ont façonné nos monuments depuis de nombreux siècles et apprenez à manier le ciseau et le maillet !

Le petit + : repartez avec l'œuvre sculptée par vos soins !

Cette activité, proposée sous format d'1h30 ou de 2h et animée par un guide de la Maison de la Pierre formé à la sculpture sur pierre, offre un temps artistique et ludique à votre groupe. Tout le long de l'atelier, l'intervenant explique les bons gestes, présente l'histoire des carrières, les différentes manières de sculpter et complète son discours en évoquant la géologie, tout en s'adaptant au niveau des participants. Le projet peut être **individuel** (chaque participant sculpte et repart avec sa pierre sculptée) ou **collectif** (fresque réalisée par l'ensemble du groupe que vous pourrez ensuite présenter dans vos locaux).

Tout le matériel nécessaire, du gabarit aux outils ainsi que la pierre, sont mis à votre disposition.

Cette animation est également proposée hors les murs : voir p.20.

« L'atelier sculpture a bien complété notre journée et les petits comme les grands étaient ravis de montrer leur travail. Je recommanderai ! »

Mme K.-L. du Val d'Oise
(centre de loisirs)

Infos pratiques

*Détails du tarif

1h30 : 230€ par groupe de l'Agglomération Creil Sud Oise (voir p. 27)
2h : 260€ par groupe de l'Agglomération Creil Sud Oise (voir p. 27)
Le matériel est compris dans le tarif (outils et pierre)
Gratuité : Encadrants (1 pour 10 enfants)
+ conducteur de car
1 groupe = 25 enfants maximum
(au-delà : + 9€/enfant supplémentaire)

Capacité d'accueil maximale
30 enfants maximum

Disponibilité
Du lundi au vendredi, matin et/ou après-midi

Durée de l'animation
1h30 ou 2h

Lieu de la visite
Salle aux poutres

Accessibilité personne handicapée
Accessible aux personnes en situation de handicap moteur, auditif et mental

Quelle animation pour quel niveau ?

Cycles scolaires

Cycles 2 (à partir du CE1), 3, 4 et lycée
(voir détails par niveau p. 22)

Sujets abordés

Initiation à la sculpture sur pierre avec apprentissage des gestes de base, présentation des outils utilisés. Pratique artistique et découverte de l'artisanat.

Animation ludique ★★★★★

Animation pédagogique ★★★★★

+ de 35 participants ?

Combinez plusieurs animations !

Explorez une carrière souterraine (p. 6)

Retrouvez le trésor de carrier (p. 14)

La carrière vous sera contée (p.16)



Bon à savoir

À noter

Prévoir des vêtements ne craignant pas la poussière et adaptés à une activité extérieure et en fonction de la saison (l'animation se déroule sous un préau ouvert).

Devenez DES GÉOLOGUES en herbe



€ 180€ par groupe*

Munis d'un marteau et d'une loupe de géologue, remontez l'échelle du temps et parvenez, tels des enquêteurs géologues, à comprendre ce qui s'est passé sous vos pieds il y a des millions d'années !

Lors de cet atelier, les enfants se mettent dans la peau d'un géologue et explorent un terrain d'étude miniature accompagnés d'un animateur qui explique l'évolution des continents (car il y a des millions d'années, Saint-Maximin était sous la mer !), la vie foisonnante qui s'y développait et comment les espèces ont laissé des traces dans la pierre en se fossilisant.



© Ardise

Infos pratiques

*Détails du tarif

1 groupe = 30 enfants maximum
(au-delà : + 6€/enfant supplémentaire)
150€ par groupe de l'Agglomération Creil
Sud Oise (voir p. 27)
Gratuité : Encadrants (1 pour 10 enfants)
+ conducteur de car

Capacité d'accueil maximale

35 enfants maximum

Disponibilité

Du lundi au vendredi, matin et/ou
après-midi

Durée de l'animation

1h30

Lieu de la visite

Salle aux poutres

Accessibilité personne handicapée

Accessible aux personnes en situation de
handicap moteur, auditif et mental

Quelle animation pour quel niveau ?

Cycles scolaires

Cycles 3 et 4 (voir détails par niveau
p. 22)

Sujets abordés

Présentation des différentes classes
de roches
Formation du bassin Parisien et de la
roche calcaire

Animation ludique ★★★★★

Animation pédagogique ★★★★★

+ de 35 participants ?

Combinez plusieurs animations !

Explorez une carrière souterraine (p. 6)

Retrouvez le trésor de carrier (p. 14)

La carrière vous sera contée (p.16)

Bon à savoir

À noter

L'animation se déroule sous un préau
ouvert, prévoir des vêtements adaptés
à une activité extérieure et en fonction
de la saison.



© comdesimages B. - l'assiette ADRT Oise



« La guide était très
attentive aux questions
des élèves et a bien adapté
ses explications. »

Julie V. de Précy-sur-Oise (CE2)



Familiarisez-vous AU POUVOIR des plantes

€ 1h30 : 180€ par groupe



La phytothérapie est la **connaissance des plantes** qui remonte à l'aube de l'humanité.

Nattie, phytothérapeute et naturopathe, vous accueille dans un **magnifique jardin de carrier niché au creux d'une ancienne carrière à ciel ouvert** et vous propose de vous ressourcer.

Une balade bucolique sera d'abord de mise afin de découvrir cet écrin étonnant dans lequel la nature a repris ses droits, une végétation typique des milieux calcicoles. Ensuite, un atelier vous sera proposé afin de vous initier à l'art de puiser dans les plantes les ressources naturelles qui contribueront à notre bien-être.

Au choix, **3 thèmes vous seront proposés*** :

- Présentation de la botanique et biodiversité
- Approche sensorielle et artistique (land'art)
- Découverte des Savoir-faire (cuisine des végétaux, peinture végétale et travail du bois brut)

***Nous contacter pour plus de renseignements**
Tout le matériel nécessaire est mis à votre disposition.

**« Le jardin est magnifique,
un véritable havre
de paix et Nattie une
personne passionnée et
sympathique »**

Evelyne B.

Infos pratiques

Détails du tarif

1 groupe = 30 enfants maximum
(au-delà : + 6€/enfant supplémentaire)
150€ par groupe de l'Agglomération Creil
Sud Oise (voir p.27)
Gratuité : Encadrants (1 pour 10 enfants
+ conducteur de car

Capacité d'accueil

30 enfants maximum

Disponibilité

Du lundi au vendredi, matin et/ou
après-midi

Durée de l'animation

1h30

Lieu de la visite

Carrière à ciel ouvert

Accessibilité personne handicapée

Accessible aux personnes en situation de
handicap auditif et mental

Quelle animation pour quel niveau ?

Cycles scolaires

Cycles 2, 3, 4 et lycée (voir détails par
niveau p. 22)

Sujets abordés

Découverte d'une carrière inexploitée ;
Compréhension de la notion d'écosystème ;
Observation de la faune et la flore et de
leurs interactions
Pratiques manuelles à partir de ressources
naturelles (= éducation au développement
durable)

Animation ludique ★★★★★

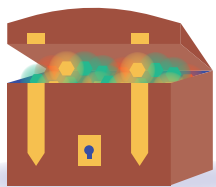
Animation pédagogique ★★★★★

+ de 30 participants ?

Combinez plusieurs animations !

Explorez une carrière souterraine (p. 6)
Improvisez-vous apprentis sculpteurs (p. 8)
Retrouvez le trésor de carrier (p. 14)
La carrière vous sera contée (p.16)





Retrouvez LE TRÉSOR du carrier

€ 180€ par groupe*

Lancez-vous dans l'aventure et menez l'enquête pour **découvrir le trésor du carrier** par un jeu de piste qui vous emmènera **au cœur d'une carrière souterraine**, à plusieurs dizaines de mètres sous terre ! Ouvrez les yeux, observez chaque pilier, décryptez chaque outil de carrier, analysez chaque fossile, écoutez attentivement chaque indice ! Le trésor est à portée de main...

Cette activité offre un **temps ludique, basé sur les échanges et l'entraide**, tout en apportant des éléments de **contexte historique, naturel et scientifique**. Un **guide de la Maison de la Pierre accompagne** le groupe dans le **parcours souterrain balisé et totalement sécurisé**, sur un sol plat et une grande hauteur de plafond. Il orchestre la recherche, interroge le groupe pour lui offrir des indices et le dirige tout au long de la recherche, jusqu'au fameux trésor à partager entre tous les participants !

« C'était une autre manière de découvrir les galeries de la carrière, petits et grands étaient enchantés d'y participer ! C'est original. »

Sophie P. de Colombes (Sortie avec les 9 - 12 ans)

Infos pratiques

*Détails du tarif

1 groupe = 30 enfants maximum
(au-delà : + 6€/enfant supplémentaire)
150€ par groupe de l'Agglomération Creil
Sud Oise (voir p. 27)
Gratuité : Encadrants (1 pour 10 enfants
+ conducteur de car

Capacité d'accueil maximale

35 enfants maximum

Disponibilité

Du lundi au vendredi, matin et/ou
après-midi

Durée de l'animation

1h30

Lieu de la visite

Carrière souterraine

Accessibilité personne handicapée

Accessible aux personnes en situation de
handicap moteur, auditif et mental

Quelle animation pour quel niveau ?

Cycles scolaires

Cycles 2 et 3 (voir détails par niveau
p. 22)

Sujets abordés

Histoire de la pierre du Sud de l'Oise,
géologie, extraction de la pierre en
carrière souterraine, Seconde Guerre
mondiale et reconversion des carrières
souterraines en champignonnières.
Travail de l'imaginaire, sens de
l'observation et de l'écoute

Animation ludique ★★★★★

Animation pédagogique ★★★☆☆

+ de 35 participants ?

Combinez plusieurs animations !

Les géologues en herbe (p. 10)

Les apprentis sculpteurs (p. 8)

Bon à savoir

À noter

Prévoir des vêtements chauds (il fait
11°C dans la carrière souterraine !) et
des chaussures fermées. Casque
obligatoire (distribué à l'entrée, charlotte
hygénique fournie)



*Nouvelle formule,
nouveaux contes !*

Écoutez... LA CARRIÈRE VOUS SERA contée

€ 180€ par groupe*

Laissez-vous voyager dans le temps !

Le temps d'une **visite contée**, laissez-vous transporter à travers l'histoire de la pierre de la carrière et des hommes qui l'ont travaillée. Découvrez ainsi **différentes époques**, du Paris Haussmannien à nos jours !

Grâce à une mise en scène et à une animation adaptées à l'âge des enfants, la **conteuse professionnelle invite à remonter dans le temps, elle joue à mêler faits historiques et contes authentiques.**

La visite contée se veut pédagogique, ludique, et participative. L'accueil de groupe se fait dans les meilleures conditions : **parcours souterrain balisé et totalement sécurisé**, sur un sol plat et une grande hauteur de plafond. Le **décor** de la carrière vous plongera dans le décor de la carrière souligné par l'**ambiance des contes**.

Infos pratiques

*Détails du tarif

1 groupe = 30 enfants maximum
(au-delà : +6€/enfant supplémentaire)
150€ par groupe de l'Agglomération Creil
Sud Oise (voir p. 27)
Gratuité : Encadrants (1 pour 10 enfants
+ conducteur de car

Capacité d'accueil maximale

35 enfants maximum

Disponibilité

Du lundi au vendredi, matin et/ou
après-midi

Durée de l'animation

1h30

Lieu de la visite

Carrière souterraine

Accessibilité personne handicapée

Accessible aux personnes en situation de
handicap moteur, auditif et mental

Quelle animation pour quel niveau ?

Cycles scolaires

Cycles 2 et 3 (voir détails par niveau
p. 22)

Sujets abordés

Histoire du métier de carrier et du
quotidien des carriers à travers
différentes périodes de l'histoire de la fin
du 19^e siècle jusqu'à aujourd'hui.
Travail sur l'imaginaire.

Animation ludique ★★★★★

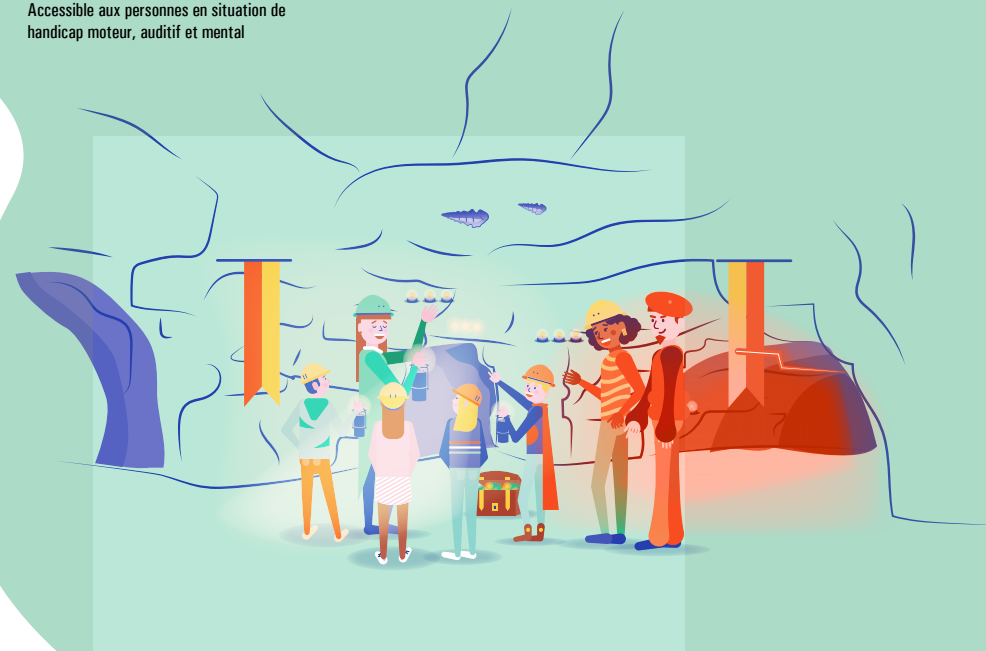
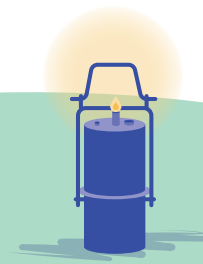
Animation pédagogique ★★★☆☆

+ de 35 participants ?

Combinez plusieurs animations !

Les géologues en herbe (p. 10)

Les apprentis sculpteurs (p. 8)



Suivez LA BALADE ET L'ATELIER des Boud'choux

€ 180€ par groupe*

Explorez une carrière souterraine : un monde plein de mystère ! Vous pourrez **toucher** les parois en **pierre calcaire**, **sentir** l'odeur du **champignon** qu'on y faisait pousser, **entendre** le son de la **mer** qui existait bien avant la carrière il y a très, très longtemps ! Partez à la recherche des **fossiles** cachés dans la pierre et **découvrez les outils utilisés** par les tailleurs de pierre..

Après cette balade, dans le cadre d'un atelier, **créez une jolie composition de mosaïque** pleine de couleurs que vous pourrez ramener chez vous !

Ces deux activités, **animées par un guide de la Maison de la Pierre** qui adapte son discours aux participants, permettent d'éveiller les **sens** des enfants (toucher, odorat et vue) et leur **créativité**. Le guide accompagne le groupe dans un **parcours souterrain balisé et totalement sécurisé, éclairé**, sur un sol plat et une grande hauteur de plafond (durée de la visite guidée : 45 min). L'atelier mosaïque consiste en la manipulation de petits carreaux de faïence que les enfants assemblent eux-mêmes (atelier : 45 min).

Tout le matériel nécessaire est fourni
(gabarits, carreaux de faïence à bords arrondis, colle...).



Infos pratiques

*Détails du tarif

1 groupe = 30 enfants maximum
(au-delà : +6€/enfant supplémentaire)
150€ par groupe de l'Agglomération Creil Sud Oise (voir p. 27)
Gratuité : Encadrants (1 pour 10 enfants)
+ conducteur de car

Capacité d'accueil maximale

35 enfants maximum

Disponibilité

Du lundi au vendredi, matin et/ou après-midi

Durée de l'animation

1h30

Lieu de la visite

Carrière souterraine

Accessibilité personne handicapée

Accessible aux personnes en situation de handicap moteur, auditif et mental

Quelle animation pour quel niveau ?

Cycles scolaires

Cycle 1 (voir détails par niveau p. 22)

Sujets abordés

Se repérer dans l'espace (découverte d'un lieu insolite et imaginaire), visite sensorielle, pratique artistique

Animation ludique ★★★★★

Animation pédagogique ★★★☆☆

+ de 35 participants ?

Combinez plusieurs animations !

Le pouvoir des plantes (p. 12)

Bon à savoir

À noter

Prévoir des vêtements chauds (il fait 11°C dans la carrière souterraine !) et des chaussures fermées. Casque obligatoire (distribué à l'entrée, charlotte hygiénique fournie)

« Enfin une sortie pour les maternelles ! La guide était très prévenante et patiente. L'atelier : très bien ! Merci à l'équipe... »

Mmes L. et V. de Clermont (Cycle 1)



© Creil Sud Oise Tourisme



LES ATELIERS sculpture *hors les murs*

€ 450€ par groupe*

Tout se passe dans vos locaux !

L'initiation à la sculpture sur pierre joue la carte nomade ! Le médiateur culturel de la Maison de la Pierre se déplace dans votre structure et propose des interventions ludiques.

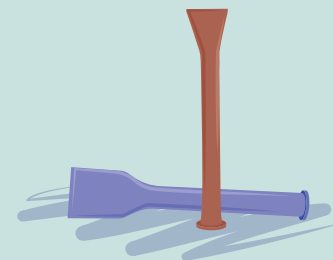
Cette animation est proposée du lundi au vendredi.

Le médiateur apportera les outils, la pierre et son savoir-faire.

Entrez dans la peau d'un sculpteur de pierre, ces artisans qui ont façonné différentes œuvres d'art depuis de nombreux siècles et apprenez à manier le ciseau et le maillet !

Le petit + : repartez avec l'œuvre sculptée par vos soins !

Le projet peut être **individuel** (chaque participant sculpte et repart avec sa pierre sculptée) ou **collectif** (fresque réalisée par l'ensemble du groupe que vous pourrez ensuite monter dans vos locaux) et peut se dérouler en **plusieurs séances**. Le niveau est adapté en fonction de l'âge des participants. Tout le matériel nécessaire (gabarits, outils, tabliers, pierres) est mis à votre disposition, les locaux sont restitués propres.



Infos pratiques

*Détails du tarif

1 groupe = 30 enfants
410€ par groupe de l'Agglomération Creil Sud Oise (voir p. 27)

Le matériel est compris dans le tarif (outils et pierre). Hors frais de déplacement, de repas ou d'hébergement

Capacité d'accueil maximale

30 enfants maximum

Disponibilité

Du lundi au vendredi, matin et/ou après-midi

Durée de l'animation

3h

Lieu de la visite

Rayon de 50km autour de Saint-Maximin (60740)

Accessibilité personne handicapée

Accessible aux personnes en situation de handicap moteur, auditif et mental

Quelle animation pour quel niveau ?

Cycles scolaires

Cycles 2 (à partir du CE1), 3, 4 et lycée (voir détails par niveau p. 22)

Sujets abordés

Initiation à la sculpture sur pierre avec apprentissage des gestes de base, présentation des outils utilisés. Pratique artistique et découverte de l'artisanat.

Animation ludique ★★★★★

Animation pédagogique ★★☆☆☆

Bon à savoir

À noter

Prévoir des vêtements ne craignant pas la poussière. La structure d'accueil fournit les tables et assure la protection de son mobilier et de ses locaux.

*Nouveauté !
Formule itinérante*



À chaque cycle SON activité

Rappels des cycles scolaires

Cycle 1 Maternelle (les apprentissages premiers)

Cycle 2 CP + CE1 + CE2 (les apprentissages fondamentaux)

Cycle 3 CM1 + CM2 + 6^e (la consolidation)

Cycle 4 5^e + 4^e + 3^e (les approfondissements)

Lycée

Cycle 1

La Balade et l'atelier des Boud'Choux (p. 18)

Visite guidée de la carrière souterraine suivie d'un atelier d'initiation à l'art de la mosaïque, adaptés pour les tout-petits.

Durée : 1h30 (2x 45min)

Le pouvoir des plantes (p. 12)

Découverte d'une ancienne carrière à ciel ouvert transformée en parc et jardin de carrier suivie d'un atelier d'initiation aux vertues des plantes (land'art, cuisine, peinture végétale...).

Durée : 1h30

Cycle 2

Explorez une carrière souterraine (p. 6)

Visite guidée de la carrière souterraine, découverte des métiers (tailleurs de pierre, champignoniste...), de la géologie et mention de la Seconde Guerre mondiale. Visite libre de l'exposition temporaire du moment. Durée : 1h30

Les apprentis sculpteurs (p. 8)

(variante p. 20)

Atelier ludique et artistique. Découverte des différents outils de sculpture sur pierre et de leur maniement. Apprentissage à la sculpture sur pierre en bas-relief, avec un gabarit, sur un bloc

de pierre. Durée : 1h30 ou 2h. Variante p. 20 : atelier proposé dans vos locaux (3h).

Retrouvez le trésor du carrier (p. 14)

Visite guidée de la carrière souterraine sous forme de jeu de piste sur le thème de la pierre : déduction, observation, entraide, challenge.

Durée : 1h30

La carrière vous sera contée (p. 16)

Visite contée par une conteuse professionnelle, dans la carrière souterraine, sur le thème de l'histoire et le quotidien des carriers (1^{ère} moitié du 20^e siècle). Durée : 1h30

Le pouvoir des plantes (p. 12)

Découverte d'une ancienne carrière à ciel ouvert transformée en parc et jardin de carrier suivie d'un atelier d'initiation aux vertues des plantes (land'art, cuisine, peinture végétale...).

Durée : 1h30

Cycle 3

Explorez une carrière souterraine (p. 6)

Visite guidée de la carrière souterraine,

découverte des métiers (tailleurs de pierre, champignoniste...), de la géologie et mention de la Seconde Guerre mondiale. Visite libre de l'exposition temporaire du moment. Durée : 1h30

Les géologues en herbe (p. 10)

Visite guidée de l'exposition permanente « La pierre dans tous ses états ». Atelier géologie : reconnaissance des roches calcaires, recherche de fossiles, découverte des strates de sédiments. Découverte des outils du géologue. Durée : 1h30

Les apprentis sculpteurs (p. 8)

(variante p. 20)

Atelier ludique et artistique. Découverte des différents outils de sculpture sur pierre et de leur maniement. Apprentissage à la sculpture sur pierre en bas-relief, avec un gabarit ou dessin libre, sur un bloc de pierre.

Durée : 1h30 ou 2h. Variante p. 20 : atelier proposé dans vos locaux (3h).

Retrouvez le trésor du carrier (p. 14)

Visite guidée de la carrière souterraine sous forme de jeu de piste sur le thème de la pierre : déduction, observation, entraide, challenge.

Durée : 1h30

La carrière vous sera contée (p. 16)

Visite contée par une conteuse professionnelle, dans la carrière souterraine, sur le thème de l'histoire et le quotidien des carriers (1^{ère} moitié du 20^e siècle). Ambiance mystérieuse et discours adapté à l'âge du groupe. Durée : 1h30

Le pouvoir des plantes (p. 12)

Découverte d'une ancienne carrière à ciel ouvert transformée en parc et jardin de carrier suivie d'un atelier d'initiation aux vertues des plantes (land'art, cuisine, peinture végétale...).

Durée : 1h30

Cycle 4

Explorez une carrière souterraine (p. 6)

Visite guidée de la carrière souterraine,

découverte des métiers (tailleurs de pierre, champignoniste...), de la géologie et mention de la Seconde Guerre mondiale. Visite libre de l'exposition temporaire du moment. Durée : 1h30

Les géologues en herbe (p. 10)

Visite guidée de l'exposition permanente « La pierre dans tous ses états ». Atelier géologie : reconnaissance des roches calcaires, recherche de fossiles, découverte des strates de sédiments. Découverte des outils du géologue. Durée : 1h30

Les apprentis sculpteurs (p. 8)

(variante p. 20)

Atelier ludique et artistique. Découverte des différents outils de sculpture sur pierre et de leur maniement. Apprentissage ou approfondissement à la taille de pierre en bas-relief, avec un gabarit ou dessin libre, sur un bloc de pierre.

Durée : 1h30 ou 2h. Variante p. 20 : atelier proposé dans vos locaux (3h).

Le pouvoir des plantes (p. 12)

Découverte d'une ancienne carrière à ciel ouvert transformée en parc et jardin de carrier suivie d'un atelier d'initiation aux vertues des plantes (land'art, cuisine, peinture végétale...).

Durée : 1h30

Lycée

Explorez une carrière souterraine (p. 6)

Visite guidée de la carrière souterraine, découverte des métiers (tailleurs de pierre, champignoniste...), de la géologie et mention de la Seconde Guerre mondiale. Visite libre de l'exposition temporaire du moment. Durée : 1h30

Les apprentis sculpteurs (p. 8)

(variante p. 20)

Atelier ludique et artistique. Découverte des différents outils de sculpture sur pierre et de leur maniement. Apprentissage ou approfondissement à la taille de pierre en bas-relief, avec un gabarit ou dessin libre, sur un bloc de pierre.

Durée : 1h30 ou 2h. Variante p. 20 : atelier proposé dans vos locaux (3h).



Explorez D'AUTRES SITES jeunes publics

Vous souhaitez **compléter** votre découverte de la Maison de la Pierre, nous sommes à votre écoute pour vous conseiller et vous accompagner dans l'organisation de votre sortie scolaire. Devis sur demande : 03 44 61 76 80

1 La Clouterie Rivierre

(Creil - 8 km, 15 min* de Saint-Maximin)

Dernière usine de clous encore activité en France et en Europe, la Clouterie Rivierre se visite, accompagné d'un guide ! Thèmes abordés : découverte de métiers rares, rencontre avec les ouvriers qui travaillent sur des machines centenaires et uniques, découverte de la chaîne de production. Des ateliers ludiques sont également au programme.

Du cycle 2 au lycée

2 Le Musée Gallé-Juillet et la Maison de la Faïence

(Creil - 6 km, 20 min* de Saint-Maximin)

Le Musée Gallé-Juillet (**maison bourgeoise** présentant du mobilier et des objets du quotidien du début du siècle dernier, encore dans leur jus) et la Maison de la Faïence (exposition d'une **collection d'objets de la fameuse faïence de Creil**) proposent des visites guidées et de nombreux ateliers ludiques, pédagogiques et artistiques pour découvrir la vie à la veille de la Première Guerre mondiale ainsi que le métier de faïencier.

Du cycle 1 au lycée

3 Le château de Montataire

(Montataire - 8 km, 20 min* de Saint-Maximin)

Lors d'un rallye en équipe et de la visite guidée du Château de Montataire, le groupe découvre **l'histoire du Moyen-Âge et de l'architecture médiévale**. Possibilité de pique-niquer sur place et de bénéficier d'une salle de classe pour continuer votre cours d'histoire.

Du cycle 2 au lycée

4 La carrière du Guépelle

(Saint-Witz - 21 km, 28 min* de Saint-Maximin)

Venez découvrir le patrimoine géologique et naturel unique de la carrière du Guépelle grâce aux coupes géologiques et au mobilier mis en place sur le site. Pour aller plus loin, du matériel pédagogique (pelles, tamis, loupes, bacs de fouilles...) peuvent vous être prêtés pour toucher et observer de plus près les roches et les fossiles du Bartonien (de -40 à -37 millions d'années) avec vos élèves.

Du cycle 3 au lycée

5 Le Musée des bombardements (Saint-Maximin)

À travers des centaines d'objets d'époque récoltés par un passionné, le Musée des Bombardements de Saint-Maximin présente aux publics scolaires un témoignage unique sur **l'aviation pendant la Seconde Guerre mondiale et les bombardements qui ont transformé le paysage oisien**.

Du cycle 3 au lycée

6 Le Pavillon de Manse

(Chantilly - 6 km, 14 min* de Saint-Maximin)

Autrefois, le **Pavillon de Manse alimentait en eau les fontaines du Château de Chantilly**. Aujourd'hui, la bâtisse qu'on appelle également le Moulin des Princes, abrite une machine hydraulique grandeur nature encore en fonctionnement autour de laquelle se déroulent les visites guidées et les ateliers pédagogiques proposés aux publics scolaires. Les thèmes abordés mêlent histoire, sciences, technologie, pratiques artistiques et environnement.

Du cycle 1 à 3

7 Le potager des princes

(Chantilly - 6 km, 14 min* de Saint-Maximin)

Le Potager des Princes abrite **des gallinacés, des chèvres, lapins...** qui gambadent parmi les visiteurs. En plus de la visite, les **ateliers de sensibilisation** sont proposés : environnement, premiers pas de jardinier, atelier Land'Art, exploration d'un jardin d'hiver ou découverte des petites bêtes de nos jardins.

Du cycle 1 à 3

8 Le Domaine de Chantilly

(Chantilly - 6 km, 14 min* de Saint-Maximin)

Le Domaine de Chantilly est un vaste ensemble composé du **Château de Chantilly**, l'un des joyaux du patrimoine français qui abrite les trésors du prince Henri d'Orléans au sein du Musée Condé, du **Musée vivant du cheval** et des **jardins exceptionnels**. Des visites guidées, des contes mais aussi divers ateliers sensoriels adaptés pour chaque cycle sont proposés aux groupes scolaires.

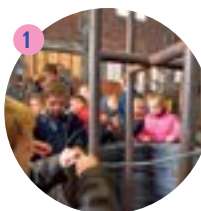
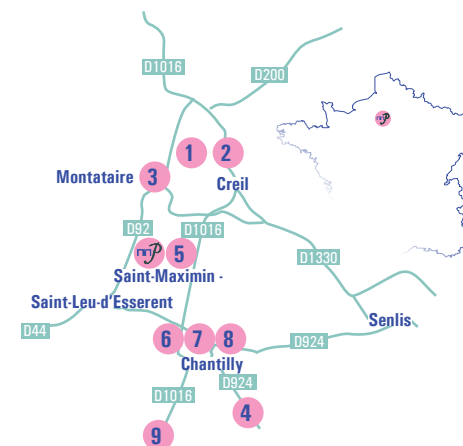
Du cycle 1 au lycée

9 Les ateliers de Suivez la flèche

(Saint-Denis - 37 km, 60 mn* de Saint-Maximin)

En découvrant le chantier de reconstruction de la flèche de la basilique Saint-Denis, les groupes Jeunes Publics découvrent, la mise en oeuvre des pierres extraites de nos carrières dans une construction emblématique !

Du cycle 1 à 4



Bien organiser VOTRE visite

La carrière souterraine est-elle sécurisée ?

Oui ! **La carrière souterraine est en conformité pour accueillir le public dans les meilleures conditions** : une surveillance géotechnique effectuée par l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) quotidienne permet de garantir la sécurité du site. **Le sol de la carrière est totalement plat** et accessible aux personnes présentant des difficultés à la marche (des tabourets trépieds portables peuvent être mis à disposition pour offrir une assise au cours du parcours). **Les plafonds sont hauts** et les **salles** parcourues lors des visites guidées sont **éclairées**.
Un **casque ajustable** à l'aide d'une jugulaire avec une **charlotte jetable** pour l'hygiène vous est prêté par la Maison de la Pierre. Le **port du casque est obligatoire** pour tous les participants, enfants et accompagnateurs.

J'ai besoin de repérer les lieux avant de venir avec mon groupe, est-ce possible ?

Un Pass'enseignant est offert aux professeurs se rendant à la Maison de la Pierre en repérage pour réaliser une sortie ! Il vous suffit de prendre RDV avec Hélène Oliveira au 03 44 61 18 54 ou helene@maisondelapierre-oise.fr pour bénéficier d'une **entrée gratuite pour la visite guidée** pour préparer la visite de votre groupe (Explorez une carrière souterraine, p. 6).

J'aimerais développer un projet pédagogique autour de la pierre, est-ce possible ?

Oui ! Mélanie Baticle, médiatrice culturelle (03 44 61 76 82, melanie@maisondelapierre-oise.fr), vous accompagne pour la mise en œuvre de **vos projets pédagogiques** avec communication des ressources et des outils pédagogiques adaptés à vos besoins et au niveau de votre groupe.
La Maison de la Pierre est inscrite dans le dispositif

Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) et est partenaire du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (financement de la sortie scolaire possible sous conditions)

Une mallette pédagogique (Cycle 3) est disponible sur demande.

Où consulter le programme des expositions temporaires ?

- Sur notre site Internet : www.maisondelapierre-oise.fr
- Sur le site Internet de la Mairie de Saint-Maximin, qui organise régulièrement des expositions : www.saintmaximin.eu

Comment préparer mon groupe à une visite dans la carrière souterraine ? (p. 6+14+16+18)

La carrière souterraine a une **température constante de 11°C toute l'année** et une **humidité de 95%**. Nous vous conseillons vivement de bien préciser aux parents d'habiller leurs enfants en conséquence ou de prévoir des vêtements chauds à emporter. En cas de besoin, des plaids et des polaires, lavés après chaque utilisation, sont mis à disposition des participants.

Comment préparer mon groupe à un atelier de géologie ? (p. 10)

La manipulation de sable et de calcaire intervient au cours de l'atelier de géologie, des tabliers, lavés après chaque utilisation, sont donc mis à disposition des participants. Nous vous conseillons d'indiquer aux parents d'habiller leurs enfants avec des **vêtements ne craignant pas d'être salis et des chaussures fermées sont fortement recommandées**. Des porte-manteaux sont à disposition à proximité.

Cet atelier se déroule dans un **préau ouvert sur l'extérieur**, nous vous conseillons de bien préciser aux parents d'habiller leurs enfants en conséquence en fonction de la saison et des températures prévues.

Comment préparer mon groupe à un atelier de sculpture sur pierre ? (p. 8)

La sculpture sur pierre engendre de la poussière de calcaire et des éclats de pierre, des tabliers sont donc mis à disposition des participants, ainsi que des lunettes de protection. Nous vous recommandons de bien préciser aux parents d'habiller leurs enfants avec des **vêtements ne craignant pas d'être salis et des chaussures fermées sont également fortement recommandées afin de ne pas être incommodés par les éclats de pierre**. Des porte-manteaux sont à disposition à proximité.
Cet atelier se déroule dans un **préau ouvert sur l'extérieur**, nous vous conseillons de bien préciser aux parents d'habiller leurs enfants en conséquence, en fonction de la saison et des températures prévues.

Comment préparer mon groupe à un atelier «le pouvoir des plantes» ? (p. 12)

Cet atelier se déroule dans une **carrière à ciel ouvert à l'extérieur**. Nous vous conseillons de bien préciser aux parents d'habiller leurs enfants en conséquence en fonction de la saison et des températures prévues.

Quelles sont les commodités sur place ?

4 WC, dont 2 PMR

Où pique-niquer avec mon groupe ?

Nous disposons d'**1 salle fermée** (sous réserve de disponibilité : les salles doivent être réservées avant votre venue). S'il fait beau, **des tables de pique-nique et des parasols** sont mis à votre disposition dans la cour intérieure (totalement close et sécurisée, en partie ombragée).
Ces espaces sont mis à disposition des groupes gracieusement. Le groupe est tenu de rendre les locaux propres et en bon état.

Vous préférez pique-niquer au grand air ? Demandez-nous conseil !

Je viens en autocar avec mon groupe, où pourra-t-il stationner ?

Il y a un **dépose-minute réservé aux autocars juste devant la Maison de la Pierre** (rue Jean Jaurès). En dehors de la descente et la montée du groupe dans le véhicule, l'autocar peut stationner sur le parking gratuit qui se trouve rue du 8 mai 1945 (Coord. GPS : 49.220567 – 2.446237).

Quelles sont les conditions tarifaires ?

Toutes les activités sont facturées au forfait pour un nombre de participants détaillé p. 6 à 21.
Au-delà de ce nombre de participants, un tarif unitaire par personne supplémentaire est appliqué.
Tarifs réduits : les structures localisées dans l'une des villes de l'Agglomération Creil Sud Oise (Cramoisy, Creil, Mayzel, Montataire, Nogent-sur-Oise, Rousseloy, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Saint-Vaast-lès-Mello, Thiverny et Villers-Saint-Paul) bénéficient de tarifs réduits détaillés p. 6 à 21.
Gratuités accordées :
1 pour chaque conducteur de car
1 pour chaque encadrant (1 encadrant pour 10 enfants)
1 pour l'accompagnant d'une personne en situation de handicap

À noter : **les enseignants, les animateurs et les accompagnateurs sont responsables de leur groupe**. En visite guidée et en atelier, ils sont priés de veiller à la bonne conduite de leurs élèves.

Bon à savoir !

Une boutique propose des souvenirs originaux et de qualité, à prix abordables : idéal pour rapporter un peu de son expérience à la Maison de la Pierre chez soi !



PLAN DE LA Maison de la Pierre



CONDITIONS DE VENTE

Applicables dans le cadre de l'entrée en vigueur de la directive européenne 2015/2302 sur les voyages à forfait et prestations de voyages liées à compter du 1er juillet 2018. Ordonnance n°2017-1717 du 20 décembre 2017 et décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017.

Art.1er – PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales et particulières de vente régissent les relations entre Creil Sud Oise Tourisme (EPIC), organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau ADN Tourisme d'une part, et ses Clients d'autre part. Creil Sud Oise Tourisme EPIC - 6 avenue Jules Uhry 60100 Creil N° d'immatriculation : IM060180001 RCP professionnelle auprès de SMACL Assurances n° contrat 286495/G – Rue Salvador Allende 79 031 Niot Tél : 05 49 32 56 56 Organisme de Garantie financière : APST – 15 Avenue Carnot 75 017 Paris Les présentes conditions générales de vente s'appliquent également à la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise SIRET 834 212 789 00038, située au 22 rue Jean Jaurès à Saint-Maximin (60740) – établissement secondaire dont le siège est Creil Sud Oise Tourisme situé 6 avenue Jules Uhry (SIRET 834 212 789 00046). Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er décembre 2020. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par Creil Sud Oise Tourisme. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par Creil Sud Oise Tourisme et qui forme, avec les présentes conditions générales et particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

Art.2 – DÉFINITIONS

Vendeur : désigne Creil Sud Oise Tourisme, organisme local de tourisme, membre du réseau ADN Tourisme, et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention ; les 11 communes constituant l'Agglomération Creil Sud Oise.

Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970.

Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.

Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (I) un service de voyage ou (II) un service touristique ou (III) un forfait touristique ou (IV) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.

Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, ...).

Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.

Site : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : www.maisondelapierre-oise.fr

Art.3 - INFORMATION PRÉALABLE OU PRÉCONTRACTUELLE

3.1 – PORTÉE

Les informations descriptives relatives à la Prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le Vendeur.

3.2 - MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client.

Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC).

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

3.4 – TAXE DE SEJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, le Vendeur peut (I) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (II) la reverser aux intercommunalités pour le compte du Client. Lorsqu'elle est collectée par le Vendeur, le détail de cette taxe est mentionné sur le Site ou sur le document d'information préalable remis au Client.

3.5 – FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur.

3.6 – PRIX DÉFINITIF

Le prix définitif TTC de la Prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

Art.4 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

En cas de réservation en ligne sur le Site, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettent de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

Art.5 – RÉVISION DU PRIX

Le prix de la Prestation touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la Prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix

et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.

En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

Art.6 - RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, dans le cadre du forfait touristique ou du service de voyage faisant l'objet du contrat, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité, dès lors que le dommage est :

- Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

Art.7 – PROCESSUS DE RÉSERVATION EN LIGNE

Le processus de réservation en ligne sur le Site est le suivant :

- Le Client sélectionne le ou les Prestations touristiques de son choix et les place dans son panier d'achat.
- Après validation du panier d'achat, le Client saisit ses informations et ses coordonnées personnelles.
- Le Client accède ensuite à une page récapitulant l'ensemble des éléments constitutifs du Contrat, éléments dont la liste est fixée aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme.
- Un premier « clic » permet au Client de valider les termes du Contrat, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes conditions générales et particulières de vente.
- Un second « clic » du Client, confirmant l'acceptation de ce dernier, permet au Client de valider les modalités de paiement du prix.
- Dans le cas où le paiement est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé qu'après acceptation du paiement par la banque du Client, tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.
- Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adressera au Client un e-mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des termes du Contrat, le contenu de cet e-mail constitue un moyen de preuve attestant de l'existence du Contrat.
- En cas de difficulté, lorsque la prestation est achetée sur Internet, le Client a la possibilité d'introduire une réclamation en ligne directement à la Maison de la Pierre à l'adresse email suivante : bienvvenue@maisondelapierre-oise.fr

Art.8 – PROCESSUS DE RÉSERVATION HORS LIGNE

En cas de réservation hors ligne, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente, et le formulaire type annexé.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, (I) d'un exemplaire du Contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions générales et particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et (II) du paiement de la partie du prix indiquée au Contrat ainsi qu'il est dit à l'article 10 ci-après.

Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone au Vendeur, soit dans un point de réservation physique du Vendeur. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.

Art.9 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

Art.10 – PAIEMENT

Sauf en cas de réservation en ligne où le paiement de l'intégralité du prix peut être exigé lors de la réservation, la réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte représentant au moins 25% du prix total de la Prestation touristique est perçu par le Vendeur. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.

Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la Prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 16 ci-après. Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

La Maison de la Pierre accepte les cartes bancaires, les chèques et les chèques vacances ANCV aussi bien dans son bureau d'accueil que sur les sites Internet (site sécurisé) ou lors d'une réservation passée par téléphone au 03 44 61 18 54.

En cas d'incident technique causé par un événement extérieur au Vendeur, le paiement par carte bleue pourrait ne pas être assuré sans que cela ne constitue une faute de sa part et aucune indemnisation ni réduction de prix ne sera accordée au client.

Art.11 - BON D'ÉCHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client n'est plus obligatoire. À son arrivée, le Client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.12 – ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le prestataire qui exécute la prestation touristique, dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera dû et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.13 – DURÉE

Le Client signataire du Contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

Art.14 - MODIFICATION DU CONTRAT DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la conclusion du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

En cas de modification unilatérale par le Vendeur d'une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le Client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur, soit de résoudre sans frais le Contrat. En cas de résolution du Contrat, le Client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date

de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.15 – ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (I) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours, (II) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (III) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.
- Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit uniquement au remboursement intégral des paiements effectués. Aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être réclamé par le Client pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.16 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation.

À cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

Groupe constitué ou individuel au sein d'un groupe

Délai constaté avant le début du séjour ou de la prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	Frais de service non remboursable (15€)
A 30 jours	30%
De 29 à 16 jours	50%
De 15 jours au jour de la prestation	100%
Non présentation	100%

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.

Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au Contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement. De la même façon, en cas de solution paiement mise en place par un organisme tiers à la demande du Client, les frais monétaires

liés à cette solution de paiement et dus à cet organisme tiers ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Art.17 - INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.18- CESSIION DE CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.19 – CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX HEBERGEMENTS

19.1 – CAPACITÉ
Le Contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur.

19.2 – HOTELLERIE
Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.20 - ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler une activité prévue au Contrat si celui-ci est empêché de fournir cette activité en raison de la survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables, ainsi qu'il est dit à l'article 15 ci-avant.

Dans la même situation de circonstances exceptionnelles et inévitables, le Vendeur peut également, avec l'accord du Client sauf en cas de modification mineure ainsi qu'il est dit à l'article 14 ci-avant, substituer l'activité d'origine par une autre activité. Dans ce second cas toutefois, le Client ne peut prétendre à aucun remboursement.

Dans tous les cas visés au présent paragraphe, le Client ne saurait prétendre à une aucune indemnité d'aucune sorte.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. Le Vendeur se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due. Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art. 21 – ANIMAUX

Le Contrat ou le bon d'échange précise si le Client peut ou non Séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le prestataire peut refuser de fournir la Prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 22 – ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Aucune assurance n'est comprise dans le prix des prestations, mentionné sur le devis ou la facture de solde. L'Office de Tourisme informe le Client de l'existence de contrats d'assurances tels que (liste non exhaustive) <https://www.chapkadirect.fr> ou <https://www.april.fr/assurance-voyage/assurance-voyage-en-groupe>, ou la banque du Client couvrant notamment les conséquences de l'annulation, et l'assistance, que le Client pourra souscrire et en tenir informé le Vendeur.

Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art. 23 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48h ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Art.24 - MÉDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.25 – PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 26 - DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires. Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Politique de confidentialité ou RGPD, accessible à l'adresse suivante : www.creilsudoise-tourisme.fr et sur demande auprès du Vendeur.

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé au délégué à la protection des données à l'ADICO (association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) PAE du Tilloy 2 rue Jean Monnet BP 20683 Beauvais Cedex ou par mail : consultant@adico.fr, en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité.

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Art. 27 - USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art. 28 – DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE LA MAISON DE LA PIERRE DU SUD DE L'OISE

Article 1 : Responsabilité

Conformément au Code du Tourisme : articles L211-1 et L211-16, la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise, ci-après désigné « Maison de la Pierre », est l'unique interlocuteur d'un client auquel il facilite la démarche en lui proposant un choix de prestations et en assurant la réservation rapide et sûre.

Il répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions.

Les supports promotionnels (numériques et papier) constituent l'offre préalable, toute proposition de programme de visite guidée est accompagné des informations précontractuelles détaillées dans l'arrêté du 1er mars 2018 présentant un résumé des droits du voyageur. (Article 3 des CGV)

Article 1 bis – Information

La Maison de la Pierre est ouverte au public :

- En haute saison entre le 1er avril et le 31 octobre : du mercredi au dimanche de 14h30 à 17h30. Sur demande pour l'accueil des groupes.
- En basse saison entre le 1er novembre et le 31 mars : les mercredis de 14h30 à 16h30. Sur demande pour l'accueil des groupes.

Le siège de Creil Sud Oise Tourisme est ouvert 5 jours / 7 le lundi de 13h30 à 17h et du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et les samedis selon saisons. Tél : 03 75 19 01 70.

En cas d'urgence en dehors des horaires, composez le numéro ci-dessus.

Les conditions particulières de vente concernent : des produits tels que visites guidées, animations, ateliers. Elles s'adressent aux publics de groupes (à partir de 20 personnes).

Les brochures, catalogues, flyers, tous types de supports promotionnels ainsi que le site internet constituent l'offre préalable visée par les conditions générales et particulières de vente ci-contre et elles engagent la Maison de la Pierre.

Toutefois des modifications peuvent naturellement intervenir dans la nature des prestations. Conformément à l'article R211-5 du Code du Tourisme, si des modifications intervenaient, elles seraient portées à la connaissance du client, par la Maison de la Pierre avant la conclusion du contrat.

Article 2 – Durée de la prestation

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour et de l'excursion.

Article 3 – Responsabilité

La Maison de la Pierre qui offre à un client des prestations, est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente.

La Maison de la Pierre est responsable dans les termes de l'article L211-16 du Code du Tourisme, qui stipule :

« Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L. 211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conclu à distance ou non et que ces obligations

soient à exécuter par elle-même ou par d’autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci et dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales.

Toutefois, elle peut s’exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l’inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l’acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d’un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. »

Modification par La Maison de la Pierre d’un élément substantiel du contrat : Se reporter à l’article R211-9 du Code du Tourisme.

Dans tous les cas, avec un motif indépendant de la volonté de La Maison de la Pierre, il ne sera procédé à aucun remboursement mais une prestation de substitution sera proposée au client sous réserve d’autorisation et de disponibilité des sites concernés. L’acceptation par le client de la prestation de substitution ne donnera droit à aucune indemnité supplémentaire de quelque type que ce soit. Cette acceptation sera faite dans la mesure du possible par écrit par le service Groupe ou par le guide sur place en cas de changement de dernière minute

Le client peut refuser la contreproposition d’une valeur similaire voire plus chère à condition que ce refus soit signifié par écrit, daté et signé.

Le refus du client engendrera le remboursement de la prestation non réalisée sans qu’il puisse être reproché à La Maison de la Pierre la condition d’annulation du fait de l’organisateur, ou réclamé une autre contrepartie ou pénalité de quelque type que ce soit.

Annulation du fait du vendeur : Se reporter à l’article R211-10 du Code du Tourisme.

Empêchement pour le vendeur de fournir une ou des prestations en cours de séjour prévues dans le contrat : Se reporter à l’article R211-11 du Code du Tourisme.

Les photographies appuyant la description des produits n’entrent pas dans le champ contractuel, et ne sauraient donc engager la responsabilité de la Maison de la Pierre.

Informations personnelles : La Maison de la Pierre s’engage à ne pas divulguer à des tiers les informations que vous lui communiquez. Celles-ci sont confidentielles. Elles ne seront utilisées par ses services internes que pour le traitement de votre commande.

Droit à l’image : En étant présent(e) sur une de nos manifestations, vous-le/la client(e) êtes susceptible d’être pris en photo. Sans refus écrit de votre part, nous considérons que vous êtes implicitement d’accord pour être pris en photo et que vous nous (membre de l’équipe de la Maison de la Pierre) autorisez à utiliser et à diffuser cette prise de vue dans tous types de supports que La Maison de la Pierre jugera opportun pour la promotion, valorisation et information du territoire.

Article 4 – Frais de dossier / Réservation

Nos produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles. En cas d’indisponibilité de produit après passation de la commande, la Maison de la Pierre informera le client par mail. Le client pourra alors demander l’annulation de la commande en écrivant à l’adresse e-mail suivante : bienvenue@maisondelapierre-oise.fr.

Les frais de services sont applicables aux devis ou bons de commande groupes. Toute proposition de prestations du service groupes de la Maison de la Pierre fait l’objet d’un devis ou bon de commande écrit. Un forfait est la combinaison d’au minimum deux prestations de natures différentes.

Des frais de services sont mentionnés lors de l’envoi du devis ou du bon de commande et facturés une fois pour l’ensemble du dossier selon le barème de 10 € TTC par dossier.

En cas d’annulation, ces frais de services ne sont pas remboursables, ni remboursés.

La réservation devient ferme lorsqu’un acompte représentant 30 % du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé par le client, ont été retournés à la Maison de la Pierre avant la date limite figurant sur le contrat. Les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public, les organismes consulaires, les établissements scolaires et universitaires, EPIC, SEM et SPL avec lesquels une convention aurait été signée, qui ne sont pas en mesure de fournir un acompte minimum de 30 % doivent fournir un bon de commande indiquant l’adresse de facturation.

Cependant toute option téléphonique ou écrite n’est reconnue par

la Maison de la Pierre que comme une prise d’intérêt à l’une de ses réalisations. Elle ne peut occasionner aucune réservation de sa part.

Article 5 – Prix, Modalités de paiement, Devis

Le devis émis devra indiquer les précisions suivantes ;

- La période de réalisation de la/les prestation(s), les lieux, date, heures et durée,
 - Les visites, animations, ateliers, et autres prestations inclus dans le prix de vente total,
 - L’accessibilité PMR disponible sur le site,
 - Les coordonnées téléphoniques et électroniques de la Maison de la Pierre et les mentions légales,
 - Le prix total du séjour,
- Il devra également mentionner :
- Ou’un nombre minimal de participants est requis pour garantir le départ ou réaliser la prestation et préciser la date limite jusqu’à laquelle le voyage peut être annulé si ce nombre n’est pas atteint,
 - Que le client peut annuler le contrat à tout moment moyennant le paiement des frais appropriés,
 - Les informations sur les assurances obligatoires et facultatives à souscrire. Les prix sont publiés en Euro TTC, n’incluent pas les extras, les dépenses à caractère personnel et les frais de déplacement du guide (repas et transport) le cas échéant. Ils sont révisables à tous moments en cas de modifications économiques.

Toute prestation non prévue ou toute modification d’effectif entraînera une modification du prix.

Entre J-30 et J-1, si le nombre de participants est réduit, les conditions d’annulation ci-dessous seront appliquées, si le nombre de participants est augmenté, la facturation prendra en considération l’augmentation du nombre de participants. Une facture complémentaire en fonction de la quantité communiquée sera transmise.

Les tarifs peuvent être revus à la hausse ou à la baisse en fonction d’une fluctuation importante du nombre de participants.

Article 5 bis – Particularité prix

Les prix figurant sur la réservation sont applicables sur la saison en cours.

- Groupes adultes à partir de 20 personnes : 1 gratuité accordée pour 20 billets payants. En dessous de 20 personnes, le tarif individuel sera appliqué.
- Groupes « jeune public » à partir de 20 enfants : 1 gratuité pour un encadrant par tranche de 10 enfants. En dessous de 20 enfants, le tarif individuel sera appliqué.
- Groupes en situation de handicap, le tarif groupe est appliqué dans conditions.
- Conducteur de car et guide (sur présentation de leur carte).

Article 6 – Réservations tardives

En cas d’inscriptions tardives moins de 30 jours avant le début du séjour ou de l’excursion, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Article 7 – Règlement du solde

Le client devra verser à la Maison de la Pierre, sur présentation d’une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début des prestations (excursion, séjour, circuit…), sous réserve du respect de l’article R.211-6,10) du Code du Tourisme, ainsi que la liste nominative des membres du groupe.

Le client n’ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage, sa visite ou son excursion. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 8 – Arrivée / retard

Le groupe doit se présenter au jour et à l’heure mentionnés sur le (ou les) bon(s) d’échange.

Tout retard éventuel devra être indiqué par téléphone à la Maison de la Pierre, au plus tard 1 heure avant l’horaire indiqué sur le contrat des prestations prévues.

En cas d’arrivée tardive ou différée ou d’empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement la Maison de la Pierre. Les visites seront, ainsi, réalisées en totalité ou écourtées ou encore annulées

en fonction de la disponibilité du médiateur. La Maison de la Pierre ne saurait être, en aucun cas, tenu responsable du non déroulement d’une ou de l’ensemble des prestations du fait du retard du client. Les prestations non consommées dues à ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Article 9 – Annulation

Toute annulation doit être notifiée effectuée par écrit auprès de la Maison de la Pierre à l’adresse suivante : bienvenue@maisondelapierre-oise.fr. La Maison de la Pierre vous transmettra par retour, par courrier électronique, pour acceptation la demande d’annulation et le montant des frais y afférant.

Après votre acceptation de l’annulation et du règlement des frais correspondant, vous recevrez par courrier électronique une confirmation d’annulation. En l’absence de courrier électronique de confirmation émis par la Maison de la Pierre, l’annulation n’a pas été prise en compte. Il vous appartient donc dans tous les cas de vous assurer de la bonne réception du courrier électronique de confirmation.

L’annulation émanant du client entraîne, outre les frais de service (10 € TTC par dossier), les retenues suivantes :

- D’individuels dans un groupe ou d’un groupe :
- Plus de 30 jours avant le début des prestations : frais de service non remboursables
- Annulation à 30 jours avant le début du séjour : 30 % du prix du séjour,
- Annulation entre le 29^{ème} et le 16^{ème} jour inclus : 50 % du prix du séjour,
- Annulation entre le 15^{ème} jour et le jour de la prestation : 100 % du prix du séjour,
- En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 10 – Interruption de séjour

En cas d’interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 11 – Assurances

Attention : Aucune assurance ou assistance rapatriement n’est incluse dans les formules de voyage, séjour et visites (forfaits/circuits…). Il est conseillé au client de souscrire une assurance optionnelle couvrant notamment l’assistance / le rapatriement, les conséquences d’annulation. En cas d’annulation du voyage ou du séjour par le client, la prime d’assurance n’est pas remboursable. La Maison de la Pierre attire l’attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d’assurances couvrant les conséquences d’une annulation résultant de certaines causes. Chaque client peut soit prendre contact avec son assurance pour être couvert durant son circuit et déplacement. La Maison de la Pierre peut vous conseiller sur divers organismes qui couvrent vos déplacements de loisirs : annulation et pendant (assistance rapatriement, bagages) selon les options souscrites. Exemple proposé : <https://fr.april-international.com/france/assurance-voyage> <https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=sous&id=760>. En cas de souscription, le client en informera le service Groupe et transmettra la copie de l’attestation. Le client est responsable de tous dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d’assurance responsabilité civile.

Article 12 – Prestation restauration et nombre de participants

La Maison de la Pierre organise des accueils café, des petits déjeuners, des goûters et des buffets. Le nombre de personnes doit être définitif à plus de 30 jours avant la date de l’arrivée du groupe.

Article 13 – Menus

Les menus proposés sont donnés à titre indicatif et sont des menus types. D’autres menus de qualité équivalente sont possibles.

Article 14 – Informations pratiques obligatoires et recommandées

La Maison de la Pierre est une carrière souterraine, une cavité creusée dans la pierre par la main de l’homme. La visite se fait sous terre ce qui implique une température basse au sein des galeries ou salles. Elle oscille

entre 10 et 12°C toute l’année.

Il est obligatoire de suivre les consignes de sécurité délivrées par le responsable de la structure et celles délivrées par votre guide. 2 groupes de 35 personnes maximum seront acceptés en même temps dans la galerie souterraine. Les enfants mineurs accompagnés par des adultes sont placés sous leur responsabilité. Tout défaut de comportement ou comportement dangereux entraîne l’exclusion de la visite. Les animaux de compagnies sont acceptés sous réserve d’accord. Il est interdit de fumer. La carrière est sécurisée pour recevoir du public. Il vous sera cependant demandé de manière obligatoire de porter un casque (fourni par la Maison de la Pierre). Il est demandé une tenue vestimentaire adaptée : des chaussures fermées, sans talons et un vêtement chaud au risque de ne pas pouvoir participer à la visite. Des animaux domestiques (chats, lapins) sont présents dans la cour de la Maison de la Pierre. La direction décline toute responsabilité en cas de dommages, il est formellement interdit de les toucher et de les nourrir.

Article 15 – Transport

Le transport n’est pas inclus dans le prix de vente. Il est à la charge du client. Sur demande, la Maison de la Pierre pourra mettre en relation son client avec Creil Sud Oise Tourisme pour organiser son transport.

Article 16 – Scolaires, centres de loisirs, centres aérés

Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants et/ou animateurs. La discipline est assurée par les enseignants, le personnel scolaire d’encadrement, les parents accompagnants et les animateurs.

Article 16 bis – Goûters anniversaires et autres atelier

Les enfants sont sous la responsabilité d’un parent ou d’un adulte accompagnateur.

Article 17 – Accessibilité des visites et des sites

La Maison de la Pierre est labellisée « Tourisme et Handicap » pour les 3 handicaps suivants : moteur, mental et auditif. La carrière souterraine, de plein pied, ne comporte aucune difficulté de déplacement.

Article 18 – Acceptation du client

Le fait pour une personne physique d’acquiescer les prestations proposées par la Maison de la Pierre emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales et particulière de vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à la Maison de la Pierre.

Article 19 – Circonstances sanitaires exceptionnelles / adaptation

Des circonstances sanitaires exceptionnelles de type « Covid 19 » pourront amener le vendeur et ses partenaires à mettre en place des conditions de visites particulières qui ne pourront en aucun cas être refusées par le client, sous peine de refus de vente de la part du vendeur :

- Limitation du nombre de participants en adéquation avec les obligations préfectorales et les préconisations des partenaires
- Port du masque obligatoire (non fourni par la Maison de la Pierre ou ses prestataires) pendant la durée complète des visites et lors des déplacements dans la salle de restauration
- Désinfection régulière des mains par l’utilisation de gel hydro alcoolique
- Respect de la distanciation sociale pendant la durée totale du séjour

Article 19 bis – Circonstances sanitaires exceptionnelles / annulation ou report des prestations

La Maison de la Pierre ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l’annulation d’une ou plusieurs prestations au titre de ces circonstances sanitaires exceptionnelles et proposera au client un report des prestations réservées. Les sommes versées pourront alors faire l’objet d’un avoir. Dans le cas du non-report des prestations annulées, le client pourra demander le remboursement des sommes versées sans pour autant prétendre au paiement d’une indemnité.



Pour les groupes adultes, 2 brochures à télécharger :

La brochure groupes adultes de la Maison de la Pierre, pour organiser votre venue à la Maison de la Pierre avec une association, un CCAS, un club, un autocariste...

La brochure groupes adultes de l'Office de Tourisme Creil Sud Oise, pour découvrir l'Agglomération Creil Sud Oise et ses nombreux atouts avec votre groupe.



MAISON DE LA PIERRE
Sud de l'Oise

22 rue Jean Jaurès
60740 Saint-Maximin
03 44 61 18 54

Pour les groupes : visites et ateliers tous les jours sur RDV
(fermeture annuelle entre Noël et le jour de l'An)

Service groupes : Hélène Oliveira

03 44 61 76 80

helene@maisondelapierre-oise.fr

Joignable du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

www.maisondelapierre-oise.fr

Connecté ? Nous aussi :

  **Maison de la Pierre**

CREIL SUD OISE TOURISME EPIC / ASSURANCE : SMACL ASSURANCES N° CONTRAT 286495/G RUE SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT 0549325656 / SIRET : 83421278900038 R.C.S COMPIÈGNE / CODE APE : 7990Z / N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 64834212789 / N° D'IMMATRICULATION : IM060180001 / GARANTIE FINANCIÈRE : APST 15 AVENUE CARNOT 75017 PARIS / SIÈGE SOCIAL : 6 AVENUE JULES UHRY 60100 CREIL
Conception graphique : okowoko.fr / Ne pas jeter sur la voie publique / Photos non contractuelles / Janvier 2024 / Nombre d'exemplaires : 1500 / Réf : MDP2024/1

Explorez
CreilSudOise TOURISME

**Creil
Sud
Oise**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION